



Collectivités religieuses, Etat et société

Programme national de recherche PNR 58

Summary sheet 10

CARTE D'IDENTITÉ

**Les signes religieux, une source de conflits? –
Partie sur les bâtiments religieux**

Direction

Prof. Dorothea Lüddeckens, Université de Zurich
Prof. Christoph Uehlinger, Université de Zurich
Dr Rafael Walthert, Université de Zurich

Collaboration

Jacqueline Grigo, Annegret Kestler, Vanessa Meier, Oliver Wäckerlig

Pour en savoir plus

www.pnr58.ch → Projets → Religion, médias et politique

VUE D'ENSEMBLE

Les conflits autour des bâtiments religieux doivent être réglés au plan local

Nombre de Suisses considèrent les bâtiments des minorités religieuses comme le symbole de leur manque d'intégration. Or, les personnes qui projettent de telles constructions veulent justement montrer par là qu'elles sont intégrées en Suisse. Les projets de bâtiments religieux ne suscitent toutefois pas tous la même opposition. Les constructions bouddhistes rencontrent ainsi plutôt de la bienveillance, tandis que les projets de construction islamiques sont source de conflits. Les médias contribuent à l'aggravation de ces conflits dans la mesure où ils leur accordent une large place. Les chercheurs du Programme national de recherche 58 (PNR 58) estiment qu'il faut régler les conflits au niveau local et dans le cadre d'actions légales régulières.

Les bâtiments culturels des minorités religieuses suscitent toujours beaucoup de résistances en Suisse. Nombreux sont les Suisses qui les considèrent comme le signe d'un refus d'intégration et du caractère extrémiste de ces minorités. Pour les initiateurs de tels projets architecturaux, il s'agit au contraire de montrer qu'ils font partie de la société suisse et qu'ils souhaitent être reconnus. C'est la conclusion à laquelle ont abouti des chercheurs du Programme national de recherche 58 (PNR 58).

Non aux minarets, oui aux temples bouddhistes

Par l'érection d'un bâtiment culturel, une minorité religieuse signale qu'elle désire rester en Suisse à long terme tout en préservant son identité religieuse. C'est une source de conflits lorsqu'il s'agit de projets de construction musulmans et orthodoxes serbes (voir le tableau ci-contre). Ce n'est toutefois pas forcément le cas: la construction du cloître bouddhiste de Gretzenbach n'a soulevé aucune

opposition et cet ouvrage est même devenu un but d'excursion exotique pour les gens de la région.

L'attitude critique de l'opinion publique suisse face aux projets de construction musulmans est due entre autres aux médias, dont les uns associent constamment l'islam avec l'extrémisme et le terrorisme. De surcroît, les musulmans et les musulmans sont peu organisés au niveau national. Ils n'ont donc pas pu offrir un front commun à leurs opposants dans le cas de l'initiative anti-minarets par exemple (voir encadré).

Discrimination de la part des médias de masse

Les conflits religieux constituent un sujet attrayant pour les médias de masse. Les minorités religieuses n'ont toutefois souvent pas les compétences pour parvenir à se faire entendre dans ces médias. Par ailleurs, les médias locaux ont plutôt tendance à relayer l'opinion de personnes bien ancrées dans

leur région. Ce sont ces contacts avec la presse locale qui ont manqué aux musulmans qui souhaitaient bâtir un minaret à Wangen (voir encadré).

Les médias de masse peuvent accentuer les conflits religieux en privilégiant les explications simplistes et les arguments populistes. Dans le cadre du débat sur les minarets, les opposants à l'initiative n'ont ainsi pas pu s'imposer face aux partisans. Les premiers avançaient en effet la notion plutôt abstraite de liberté de religion tandis que les seconds dépeignaient l'islam comme l'ennemi de la nation (voir encadré).

Dans un autre registre que les informations de masse, le système juridique suisse offre de bonnes conditions préalables aux minorités religieuses. La

voie légale permet aux initiateurs de projets architecturaux de présenter leurs demandes de manière convenable et de compter sur un jugement sans préjugés. Les maîtres d'ouvrage de Wangen ont ainsi pu défendre leur projet de minaret face aux oppositions jusque devant le Tribunal fédéral.

Recommandation pour le monde politique

Pour régler à temps les conflits religieux, les chercheurs préconisent d'intervenir sur le plan local déjà. Leur analyse a montré qu'il est plus facile à ce niveau de faire dialoguer les parties concernées et de trouver une solution à l'amiable. C'est pourquoi les autorités locales devraient engager des médiateurs connaissant aussi bien les différentes communautés religieuses que le contexte suisse.

Déroulement de certains projets de constructions religieuses en Suisse

Projet	Lieu	Déroulement	Résultat
Eglise orthodoxe serbe	Belp BE	Opposition sur le plan local 2008 début des travaux 2009 consécration/mise en service	Construit
Temple hindouiste tamoul	Belp BE	2007 opposition sur le plan local Pas de permis de construire	Pas construit
Cloître et wat bouddhistes thaï	Gretzenbach SO	Aucune opposition 1994 pose de la première pierre 2000 coup de pioche officiel pour le temple principal 2003 inauguration du temple principal	Construit
Gurdwara de la communauté sikh	Langenthal BE	Aucune opposition 2001 pose de la première pierre 2006 inauguration	Construit
Minaret et coupole de l'association islamique locale	Langenthal BE	Opposition sur le plan local, régional et suprarégional 2006 publication du permis de construire	Procédure en cours
Minaret sur le local de l'association turque	Wangen près d'Olten SO	Opposition sur le plan local, régional et suprarégional 2005 publication du permis de construire 2009 construction du minaret	Construit

Du minaret de la discorde de Wangen à l'initiative anti-minarets

Début 2006, un projet de minaret provoque l'opposition de la population de Wangen près d'Olten. Sur ce, les autorités locales rejettent la demande de permis de construire. L'association culturelle turque d'Olten fait recours contre cette décision et le Département cantonal des constructions et de la justice lui donne raison. Le Tribunal administratif soleurois puis le Tribunal fédéral rejettent également la plainte des habitants de Wangen.

Cette divergence entre les décisions judiciaires et l'opinion publique locale mobilise les opposants aux minarets dans toute la Suisse. Le 29 novembre 2009, le peuple suisse accepte, contre toute attente, l'initiative populaire lancée par l'Union démocratique du centre (UDC) et l'Union démocratique fédérale (UDF) «Contre la construction de minarets» (initiative anti-minarets). Celle-ci interdit la construction de minarets en Suisse.